Natura 2000 en actions
pour la préservation de la biodiversité

AU SEIN D'UN SITE NATURA 2000

Vous êtes ?

➜ **propriétaires**
(public ou privé)

➜ **ayant-droit**
(association, exploitant, ...)

➜ **usagers**

DES OUTILS DE GESTION SONT LÀ POUR VOUS !

Les contrats Natura 2000

Création/restauration d'une mare, entretien d'une prairie, pose de clôtures et d'abreuvoirs pour favoriser le pâturage, développement de boisements sénescents,...
Les contrats Natura 2000 permettent de financer jusqu'à 100% **des actions de restauration, d'aménagement ou de gestion,** en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (maec)

Les **agriculteurs se mobilisent sur notre territoire pour préserver la biodiversité.** En contrepartie d'une subvention, ils s'engagent à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et fertilisants, semer de nouvelles prairies, diminuer l'irrigation ...

Les chartes natura 2000

Maintien des milieux naturels, prise en compte des périodes non-favorables aux espèces pour l'entretien d'un espace naturel, gestion raisonnée et douce d'un milieu, conciliation d'une activité socio-économique avec la préservation de la biodiversité, ...
Les chartes Natura 2000 permettent de **valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement.**

Rédaction : Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne, 2020. Conception : Communauté de communes de Haute-Saintonge. Impression : StylPubdéco